

La section européenne Anglais

Un plus qui fait la différence !



ETRE EN SECTION EUROPEENNE, C'EST :

- Bénéficier dans le cadre du niveau seconde, des voies L (littéraire), ES (économique et sociale), S (scientifique) d'un enseignement (1h ou 1h30) en langue étrangère dans une discipline de la filière et de se donner ainsi les moyens d'approfondir la maîtrise de la langue choisie (+ 2h d'anglais).
- Avoir l'opportunité d'effectuer un séjour dans un pays étranger,
- La possibilité d'obtenir la mention « européenne » au baccalauréat.

OBJECTIFS VISES PAR LA SECTION EUROPEENNE

L'enseignement en anglais est dispensé dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (C.E.C.R.L.). Il doit permettre aux élèves d'(de) :

- Améliorer des compétences linguistiques,
- Approfondir la connaissance de la culture européenne et anglophone,
- Améliorer les compétences interculturelles,
- Développer la conscience européenne,
- Encourager à la mobilité individuelle, collective.

LES DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES (D.N.L.) selon tableau ci-dessus :

Une partie du programme de la D.N.L. est enseignée en langue étrangère. Les élèves de la section sont regroupés lors des cours de langue en groupe.

L'objectif est d'acquérir une maîtrise de la langue étrangère de manière générale mais aussi dans le domaine considéré, ce qui est fort utile dans l'enseignement supérieur et de nombreuses professions.

NIVEAUX - FILIERES		Disciplines Non Linguistiques enseignées (DNL) en section européenne anglais
SECONDE Rentrée 2015		Mathématiques (1h)
PREMIERE Rentrée 2016	L (Littéraire)	Histoire-géographie (1h30)
	ES (Economie et Social)	Histoire-géographie ou mathématiques (1h30)
	S (Scientifique)	Histoire-géographie ou mathématiques (1h30)
	STMG	Economie gestion (1h30)
TERMINALE Rentrée 2017	L (Littéraire)	Histoire-géographie (1h30)
	ES (Economie et Social)	Histoire-géographie ou mathématiques (1h30)
	S (Scientifique)	Histoire-géographie ou mathématiques (1h30)
	STMG	Economie gestion (1h30)

COMMENT OBTENIR LA MENTION EUROPEENNE AU BACCALAUREAT ?

Pour obtenir la mention européenne au baccalauréat, deux conditions doivent être remplies :

- Un minimum de 12/20 à l'épreuve de langue vivante 1,
- Le succès de l'épreuve spécifique (épreuve orale de 20 minutes en anglais sur un sujet du programme de la D.N.L.) avec un minimum de 10/20.

Parallèlement, les élèves passent l'épreuve normale d'histoire-géographie, de mathématiques ou de sciences économiques en français.

LA CERTIFICATION

Les élèves des sections européennes ont la possibilité de s'inscrire gratuitement à une certification en langue et de valider les compétences acquises dans le cadre européen des langues (Toic Bridge). Les organismes certificateurs indépendants sont Cambridge pour l'anglais.

QUEL PROFIL POUR L'ELEVE CANDIDAT ?

- **Motivé** : l'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour la langue vivante
- **Bon niveau scolaire** : un bon niveau en langue, mais aussi dans les disciplines enseignées en langue étrangère appelée Disciplines Non Linguistiques (D.N.L.)
- **Autonome et travailleur** : une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler rapidement. En effet, cette section induit un travail supplémentaire.

MODALITES DE RECRUTEMENT DES ELEVES EN SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

Depuis la rentrée 2010, il n'y a plus de commission d'affectation spécifique aux sections européennes.

Pour les élèves issus de la section européenne anglais en collège ou d'atelier européen :

- Le conseil de classe du troisième trimestre émettra un avis favorable sur le bulletin à la demande, validé par le chef d'établissement,
- Sur AFFELNET, la famille aura pris soin d'inscrire en VŒU N°1 le lycée Plaine de Neauphle avec la mention section européenne.

Pour les élèves non issus de la section européenne anglais en collège ou d'atelier européen, une possibilité d'intégrer la section européenne est envisageable sous réserve de justifier d'un bon niveau d'anglais sur les bulletins scolaires et de rédiger une demande écrite avec une lettre de motivation. La candidature sera étudiée en interne et un entretien oral en anglais pourra être proposé si besoin.

Une sélection sera effectuée si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places.

Remarque : en seconde, la section européenne anglais est compatible avec l'enseignement de « Langue et culture de l'Antiquité » : LATIN (3h) et les enseignements artistiques (3h) (théâtre/CAV/Arts plastiques) à condition de prendre SES (1h30) en enseignement d'exploration 1. Pas d'enseignement d'exploration 2 à titre dérogatoire.